

AFFAIRE N° 29. - Acquisition d'un terrain bâti, situé à Commune Prima, appartenant à Monsieur CLAIN Eustache.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'un terrain de 1 000 m², bâti d'une maison de 4 pièces, situé au lieudit Commune Prima, appartenant à Monsieur Eustache CLAIN.

La construction implantée sur ce terrain pourrait être aménagée, à peu de frais, en Centre Communal et rendrait ainsi de précieux services au secteur de Commune Prima et, notamment, à la Cité de Transit.

Je vous demande de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de cet immeuble pour le prix de 2 500 000 Frs CFA, suivant l'offre faite par le propriétaire.

La dépense sera prélevée sur l'emprunt de 300 000 000 de Frs CFA contracté auprès de la CAISSE d'AIDE à l'EQUIPEMENT des COLLECTIVITES LOCALES pour l'achat de terrains.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

§

§

In
Saint-Louis, le 3 juillet 1973
Pour le Maire
Le Secrétaire Général
§
Signé: B. Kasub
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
R. Lusya